

Compte rendu séance du conseil municipal du 9 juin 2023 à 19h15

Baux de chasse

Des courriers des chasseurs sont parvenus en mairie suite aux décisions prises par le conseil municipal les 11 janvier et 12 avril 2023, les groupes de chasseurs ayant demandé de revoir ce qui avait été décidé. Après des échanges entre les différents locataires et le conseil municipal il a été convenu de conserver l'attribution des parcelles données en location lors du précédent conseil municipal. Cependant la société amicale des chasseurs et pêcheurs de Crux la Ville a indiqué avoir fait un gros effort pour trouver un arrangement qui soit accepté de tous, mais qu'elle demandait à dénoncer le bail signé suite à la délibération du 11 janvier 2023 et à en signer un nouveau dans lequel serait retirée la phrase « ces accords seront résiliables réciproquement par le locataire ou la commune après un avertissement écrit un an à l'avance » de l'article 10. Cette demande sera prise en compte et un nouveau bail signé.

Personnel communal

Le conseil s'interroge sur le nombre de postes d'agents techniques nécessaires pour répondre au mieux aux besoins de la commune.

Il semblerait qu'un poste d'agent technique à 17h30 en complément d'un poste à plein temps suffirait. Selon les informations reçues, la compétence du réseau d'eau risque d'être retirée à la commune en 2026, nous attendons des données plus précises pour savoir comment nous devons nous organiser. En attendant nous réfléchissons aux travaux qui pourraient être effectués pour améliorer le réseau avant cette échéance.

Comme le contrat à durée déterminée conclu avec Flavien Bondoux il y a un an s'achève en juin, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique à mi-temps dont l'activité, selon les saisons, se répartira sur l'entretien des espaces verts, celui des bâtiments communaux et la surveillance du réseau d'eau.

En attendant de pouvoir recruter un agent à mi-temps, et afin de faire la publicité réglementaire de vacance de poste, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour pouvoir procéder au recrutement d'un contractuel à mi-temps pour accroissement temporaire d'activité.

Agence postale

Par ailleurs, suite au départ de Sylvie Simonet l'agence postale est momentanément fermée. Flavien Bondoux, intéressé par le poste a postulé auprès de la communauté de communes pour un poste à mi-temps ; l'ouverture est prévue le mardi 20 juin 2023.

Secrétariat de mairie : Dans le numéro d'infos Crux du mois de mars 2023 il était indiqué que la secrétaire de mairie prendrait sa retraite début 2024 et que les personnes de la commune intéressées devaient le faire savoir. La seule personne du village qui ait proposé sa candidature à ce poste en présentant son CV est Céline Gauge. Elle pourra participer à une formation mise en place en collaboration entre les mairies d'accueil, le CNFPT et le Centre de Gestion de la Nièvre pour effectuer des stages entre septembre et décembre 2023. Ces stages se dérouleront sur 200 heures en mairie et sur 200 heures en centre de formation.

A la suite de ces stages les personnes formées pourront proposer leurs candidatures dans les mairies disposant de postes à pourvoir.

Une convention avec le syndicat mixte du parc Naturel régional du Morvan sera signée pour engager des travaux de **restauration de la continuité écologique du Guégnault**. Les travaux consistent à restaurer la continuité écologique sur le ruisseau du Guégnault lors de son passage à Crux la Ville avec l'effacement du seuil afin de restaurer la rivière sur un linéaire important et participer à la restauration des habitats et de la qualité de l'eau.

Référent déontologue : La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « **lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques** consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ». Face à cette obligation, et pour répondre à cette réglementation,

le conseil municipal prend une délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Nièvre.

Avenant au contrat du cabinet infirmier Suite au départ de l'infirmière Christelle MOUNIN, qui a cessé son activité au cabinet de Crux la Ville pour des raisons familiales au 31 mai 2023, un avenant au contrat de location qui était établi avec Mme Monsarat et Mme Mounin sera signé, selon les mêmes conditions que précédemment au nom de Mme Cécile MONSARAT à compter du 1^{er} juin 2023.

M. Tony Rochard, infirmier remplaçant, assure les remplacements de Mme Monsarat lors de ses congés.

Une demande **de bancs** a été faite pour le lieu-dit les Serrées sur le point le plus haut du lieu-dit qui bénéficie d'une belle vue. Le conseil municipal rappelle qu'un banc a déjà été installé près de la fontaine sur ce lieu-dit et refuse l'installation d'un deuxième banc.

Expertise pour nuisance sonores : En raison de plaintes pour nuisances sonores engendrées par l'utilisation de jets skis sur l'étang d'Aron, un arrêté limitant leur utilisation avait été pris en mars 2022. Suite au procès-verbal fait par un huissier de justice et à la demande de l'avocat de l'association qui indiquait que d'après le Procès-verbal établi l'activité n'engendrait pas de nuisances sonores, l'arrêté a été retiré le 29 novembre 2022. Ce retrait a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif de Dijon. L'avocate qui représente la commune conseille de faire faire une expertise pour évaluer la situation.

Nous attendons les devis des entreprises spécialisées pour décider si cette procédure est engagée.

Décisions modificatives : Pour poursuivre certains aménagements au Merle (pose de barrières) un virement de crédit sur l'opération aménagements du Merle est nécessaire

Compte 615221 Entretien réparation de bâtiments : - 2 500€

Compte 2131 opération 305:aménagements Merle : + 2 500€

ONF : Etude d'une vente de bois sur les parcelles 8, 9, 10, 11

Les chênes dépérissent sur ces parcelles. Il a été demandé à l'ONF d'étudier l'intérêt de couper des grumes sur ces parcelles.

Tarifs de location de la salle des fêtes : le conseil municipal précise que le tarif de location « habitants de Crux la Ville » s'applique aux habitants en résidence principale ou en résidence secondaire, et non aux propriétaires d'une parcelle communale.

Informations diverses :

Ecole : ouverture d'une deuxième classe à la rentrée

Rappel de la cérémonie à la **stèle du merle le 11 juin** à 15h30 pour les résistants tués le 15 juin 1944

Campings cars : demande de devis pour un portique

Dans le cadre de la protection de la forêt contre l'incendie et pour sa reconstruction et son développement durable, faire des demandes d'aides à **la fondation du patrimoine** et à la **Fondation Fransylva**, pour créer une réserve d'eau qui pourrait bénéficier aux sapeurs-pompiers pour la préservation des massifs forestiers et aux agriculteurs pour abreuver le bétail.